

Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle Toulouse-Lautrec du Domaine de la Mouline à Albi, après avoir été convoqué par le Président sortant conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

11 septembre 2020

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 22092020 / 2.2

Membres présents formant la majorité des membres en exercice : 59

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Christian CAYRE, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEINVIDAL, Alex DE NARDI, Nicole ECHEVERRIA, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Saïda FAKIR, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Serge GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Patrice JACQUET, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membre absent et suppléé : 1

Didier MAHOUX

Membre suppléant avec voix délibérative : 1

Franck MONNERET

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de voix délibératives : 60

Objet : Nombre de vice-présidents

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

"Le bureau de l'E.P.C.I. est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci."

Vu les statuts du SDET,

"Le comité syndical désigne parmi les membres qui le composent, un bureau constitué :

- d'un président,
- de treize vice-présidents à raison d'un représentant pour chaque secteur d'énergie,
- et de vice-présidents supplémentaires à raison d'un membre par commune de plus de 40 000 habitants, désigné parmi les deux délégués représentant ladite commune au comité syndical."

Le conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le nombre de vice-présidents à 15 conformément aux statuts du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, 22 septembre 2020

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le 29/09/2020

SLOW

ID : 081-258100072-20200922-22092020_2_2-DE

